

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 6 Octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SANSAN, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques SONILHAC, maire

### OUVERTURE DE LA SEANCE A 20H00

PRESENTS : Mme ADREY Nathalie, Mme CLEMENTE Stéphanie, Mr DUROU Nicolas, Mr FLOURETTE Jean-Marc, Mr GARROS Thierry, , Mr SONILHAC Jacques  
Monsieur Thierry GARROS a été nommé secrétaire de séance.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BARBOT Hélène

### ORDRE DU JOUR

- 1) **Délibération sur l'adhésion à l'association pour la création du parc naturel de l'Astarac**
- 2) **Délibération sur les statuts du SDEG**
- 3) **Délibération sur le fonctionnement communal**
- 4) **Point sur les travaux parking de l'église et cimetière**
- 5) **Projets pour 2021**
- 6) **Questions diverses**

#### 1) **Délibération sur l'adhésion à l'association pour la création du parc naturel de l'Astarac**

La création du parc naturel nécessite la création d'une association regroupant l'ensemble des communes et des EPCI du périmètre il est demandé aux conseillers de voter pour ou contre l'adhésion à cette association.  
Les conseillers votent à l'unanimité pour l'adhésion.

#### 2) **Délibération sur les statuts du SDEG**

La commune a la possibilité si elle le désire de reprendre les compétences optionnelles 2,3, 2,4 et 2,5 des statuts du SDEG. Après délibération les conseillers ne souhaitent pas reprendre ces compétences et décident de les transférer au Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG)

#### 3) **Délibération sur le fonctionnement communal**

Le conseil municipal décide de ne plus prêter ni louer à compter de ce jour la salle des fêtes et la voie publique (parking et peupleraie) au comité des fêtes pour les raisons suivantes :

Le comité des fêtes refuse de prêter (hors mis les assiettes, couverts et gobelets) les ustensiles et matériels de cuisine aux habitants et à la municipalité.

Les conseillers considèrent que le matériel, acquis au fil des ans par les bureaux successifs du comité, en grande partie grâce aux subventions de la mairie, appartient à tous les habitants et que de ce fait ils ont le droit d'en disposer .

Il n'y a pas eu d'assemblée générale ordinaire ouverte au public cette année. Le comité des fêtes a convoqué le 24/01/2020 une assemblée générale extraordinaire pour en modifier les statuts dans l'unique but de maintenir au pouvoir les membres actuels du conseil d'administration interdisant de fait à tout autre Sansannais d'en devenir président pendant au moins 15 ans. (voir ci dessous).

**Le conseil municipal après en avoir délibéré considère que l'association "comité des fêtes de Sansan" n'est plus l'émanation des habitants du village mais a été détournée de son objet initial qui était de créer du lien entre eux .**

Extrait des nouveaux statuts du comité des fêtes :

### **Article 8 CONSEIL D'ADMINISTRATION OU BUREAU**

**L'association est administrée par un conseil ou bureau composé de 3 membres minimum élus pendant l'assemblée générale ou l'assemblée générale extraordinaire.**

**Les membres sont rééligibles à leur propre fonction.**

**Le conseil ou bureau est renouvelé par tiers tous les 5 ans, les membres sortants sont désignés par tirage au sort s'il n'y a pas de démission.**

**Le bureau se compose au minimum d'un(e) président(e), un(e) secrétaire et un(e) trésorier(e).**

Suite à ce constat et faute d'un changement dans l'attitude du comité des fêtes le conseil municipal souhaite encourager la création d'une nouvelle association qui aurait pour but de promouvoir les festivités et autres animations dans le village. Nous vous tiendrons au courant et solliciterons votre participation dans les prochains mois.

#### **4)Point sur les travaux du parking de l'église et du cimetière.**

L'élargissement du parking a été réalisé. Le talus étant moins haut que prévu ne sera finalement pas planté d'arbustes comme prévu. En contrepartie le SM3V réalisera le marquage au sol.

Concernant le cimetière le bas du cimetière a été engazonné, des dalles de béton seront posées sur le sol pour permettre un passage au sec en cas de pluie.

Le haut du cimetière sera traité pareillement.

#### **5)Projets pour 2021**

Mr le maire propose d'aménager la peupleraie par la création d'un chemin empierré ce qui permettrait l'utilisation de cet espace comme parking supplémentaire pour des animations ou pour des vide greniers ou autres. Des devis seront demandés et des demandes de subventions seront faites.

Les chemins ruraux font partie du patrimoine de la commune et méritent d'être entretenus au même titre que les routes. Le chemin de Langlade fait partie de ceux là, et il sera mis à l'étude le coût de sa remise en état.

Création d'une porte d'accès entre la salle des fêtes et la salle du conseil.

#### **8) Questions diverses**

La boîte à lire sera réalisée en bois par Mr Sonilhac, avec des parois coulissantes en plexiglas.

L'auvent du logement de Mr Delogesera couvert en canisse de roseau.

Le bois provenant de la coupe du frêne l'an dernier est à vendre, 50€ le stère. Les personnes intéressées doivent s'adresser à la mairie.

Fin de la réunion à 22h00